



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/39**

**Chapitre 7.5 Subventions**

**Objet : Demande de subvention relative aux îlots flottants végétalisés du programme UROS**

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai  
2026

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24  
(32 voix)

En exercice : 24  
(32 voix)

Membres présents : 20  
(27 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 27  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah  
ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon** : Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon** : Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** : Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix)** : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix)** : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées** : Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle que la construction de barrages et leur fonctionnement induisent de profondes modifications hydromorphologiques et conduisent notamment à l'altération des zones littorales et à la destruction d'habitats causant inévitablement l'effondrement de la biodiversité aquatique. Ces phénomènes sont accentués par le dérèglement climatique qui engendre une modification du régime hydraulique des cours d'eau et des précipitations, ce qui impacte inévitablement le remplissage estival des barrages. L'atténuation de ces pressions représente ainsi un enjeu socio-économique et environnemental majeur pour soutenir la biodiversité lacustre des grands lacs de barrage, tout en conservant les différents usages valorisant la ressource en eau qu'ils constituent (alimentation en eau potable, production hydroélectrique, réserve agricole, tourisme). Après un premier projet de recherche initié sur Serre-Ponçon en 2018 par l'OFB qui a démontré l'efficacité écologique de l'installation de zones littorales flottantes artificielles expérimentales sur la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon (projet UROS), la présente initiative portée par le SMADESEP s'inscrit dans la continuité et la pérennisation de cette expérimentation réussie. Elle vise à améliorer la conception de ces îles flottantes végétalisées, que ce soit en termes d'architecture, de matériaux, d'efficacité écologique et de coût : il s'agit ainsi de sécuriser et de développer les capacités écologiques des dispositifs UROS existants, qui, pour grande part fondés sur la nature, répondent localement à ces enjeux de marnage et de reconquête de la biodiversité lacustre.

Ce nouveau produit inscrit comme action n°1 du plan de résilience, baptisé UROS\_2, vise à concevoir, à installer et à suivre une nouvelle île flottante artificielle d'environ 300m<sup>2</sup>, plus écologique, plus intégrée dans le paysage et plus performante en terme de fonctionnalité biologique (fonction de nurserie et de frayère optimisée) sur la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon. La conception de cette nouvelle structure suivra les principes de l'économie circulaire, avec l'utilisation de matériaux recyclables et durables dans le temps. Il est ainsi envisagé des flotteurs en métal (acier ou aluminium) en lieu et place de ceux en plastique utilisés dans le précédent projet de recherche. De plus, il est proposé de s'assurer d'une meilleure intégration paysagère avec la végétalisation massive de la structure, notamment en surface (plantes terrestres et sub-aquatiques). Ces nouveautés conservent toutefois les éléments de conception ayant déjà fait leurs preuves lors du premier projet, afin de proposer des habitats fonctionnels aux compartiments cibles : ichtyofaune (en particulier les



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre-Ponçon

espèces phytophiles comme le brochet qui ne disposent pas d'habitats fonctionnels au sein de la retenue), macro-invertébrés et avifaune. Les plantes présentes sur les démonstrateurs du premier projet, prélevées localement et déjà acclimatées, seront réutilisées et transférées sur la nouvelle structure. En cas de besoin elles seront complétées par d'autres provenant de pépinières locales ou de nouveaux prélèvements sur le bassin versant. Des suivis écologiques seront également réalisés sur la structure, en vue d'acquiescer des données scientifiques sur la colonisation et la composition des communautés peuplant la structure flottante, et sur une rive naturelle témoin pour comparaison. L'analyse de ces données permettra de conclure sur l'intérêt de cette structure et pourra être valorisée de plusieurs manières (rapport de synthèse, article scientifique...).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

### VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération du comité syndical en date du 07 octobre 2024 relative à l'adoption de la programmation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon
- La convention de R&D relative à la création d'un ponton écologique signée avec les sociétés ECOCEAN et PORALU Marine,
- La délibération 2025/05 du 19 mars 2025 portant sur la demande de financement auprès du FEDER pour la renaturation du lac de Serre-Ponçon,
- Le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER « Adaptation au changement climatique » lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'autorité de gestion des fonds européens,

### CONSIDERANT :

- La réussite de l'expérimentation UROS et les résultats présentés lors de la soutenance de thèse ad hoc ;
- L'intérêt d'améliorer l'efficacité des structures flottantes sur la biodiversité aquatique du lac et son intégration paysagère ;
- L'opportunité de développer une solution de génie écologique sur des espaces lacustres en eau douce afin d'atténuer l'impact de la navigation de plaisance sur les milieux ;

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Soutenir la biodiversité lacustre de Serre-Ponçon » le contenu du projet exposé par le Président ;
- **AUTORISE** dans ces conditions le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
Etat – Fonds Vert (30%)	114 000,00 €	Conception, construction et installation d'une zone littorale flottante intégrant les modules existants d'Uros (yc suivis scientifiques)	380 000,00 €
Agence de l'eau RMC (30%)	114 000,00 €		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Ports Propres (20%)	76 000,00 €		
Autofinancement du S.M.A.D.E.S.E.P. – Action n°1 du plan de résilience (20%)	76 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>380 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>380 000,00 €</b>

- **AUTORISE** le Président à solliciter les crédits du Fonds vert (Etat), de l'agence de l'eau RMC et de la Région Sud au titre du dispositif « Ports Propres » et à conduire toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président  
Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2026/39 Page 2/2